

COMMUNE DE VASELAY

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

I. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2024

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Le compte administratif de l'année 2024 est marqué par une légère hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 2,40 % (Total : 865 612,03 €)

La hausse des charges de personnel est modérée : 7,56 %. Outre le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents titulaires absents, il faut tenir compte de l'indemnité inflation, de l'évolution du point d'indice et des montants des cotisations pour expliquer cette évolution.

Les charges à caractère général diminuent, mais restent néanmoins élevées compte-tenu du contexte économique : la négociation des prix de l'énergie a permis de réaliser une économie substantielle.

Les autres charges de gestion courantes et les charges financières (intérêts d'emprunts) sont stables.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2024 augmentent légèrement : + 2,97 % (Total : 1 077 493,88 €) liées à l'accroissement de la population.

Les recettes résultant des impôts et autres taxes augmentant de 2,50 %. Les produits en provenance des taxes foncières progressent (augmentation du taux de base par l'Etat). Les taxes additionnelles au droit d'enregistrement, qui dépendent du nombre de transactions immobilières, sont en baisse.

Les dotations, subventions et participations augmentent de 5,72 % : les dotations de l'État ont augmenté.

Les autres produits de gestion courante sont stables (location Centre Socioculturel – Loyers)

82 % des recettes proviennent des impôts locaux et des dotations de l'État.

3. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 211 881,85 €. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 148 446,56 €. Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

Le niveau de l'autofinancement reste néanmoins insuffisant si l'on souhaite engager de nouveaux projets d'ampleur.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 207 297,26 €. Le conseil municipal a décidé d'affecter la totalité en recettes de la section d'investissement du budget prévisionnel 2025.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Les principales réalisations sont les suivantes : Poursuite des travaux de la création d'un restaurant scolaire, achat d'un bâtiment pour l'installation de l'Agence Postale Communale, réaménagement de l'ancienne Agence Postale Communale en salle de classe (suite ouverture d'une 7^{ème} classe) et pour un total de 731 040,00 €

Le taux de réalisation des investissements programmés est de 54,43 % fin 2024.

Le capital de la dette remboursé s'élève à 63 435,29 €.

5. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les travaux réalisés ont été financés par des fonds propres et des subventions extérieures dont une partie reste à percevoir.

La principale recette de la section d'investissement est le virement de la section de fonctionnement : 706 282,21 € (Cumul des résultats des exercices précédents).

Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'État sur les dépenses d'investissement réalisées en 2023, s'élève à 20 502,56 €.

Les subventions obtenues atteignent 198 613,58 €.

Le résultat de la section d'investissement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses, est déficitaire, pour un montant de 494 946,35 €.

II. BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2025

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 922 420,00 €, pour un budget total de 1 542 203,38 €.

Les charges prévisionnelles de personnel augmentent et prennent en compte les éléments extérieurs qui s'imposent à la commune : avancements de grade / d'échelon du personnel, hausse du montant des cotisations, mise en place du CIA et recrutements d'agents contractuels pour remplacer les agents titulaires.

Les prévisions du niveau de charges générales augmentent mais tiennent compte du maintien à un niveau élevé de l'évolution du prix de l'énergie et de l'alimentaire.

Les charges courantes sont stables mais les charges financières sont en hausse car il est envisagé de réaliser une ligne de trésorerie en attente de la réception du solde des subventions.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 613 115,70 € et figurera également en recettes d'investissement.

Les prévisions de dépenses réelles sont supérieures à celles inscrites au budget prévisionnel de 2024.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 1 135 730,94 €, pour un budget total de 1 542 203,38 € et sont le résultat d'une estimation prudente mais ajustée.

Le niveau des recettes fiscales diminue, la perception de certaines recettes étant incertaine (taxe additionnelle aux droits de mutation) et l'attribution de compensation de fiscalité reversée par l'EPCI en baisse.

Les recettes « dotations de l'État, subventions et participations » augmentent cette année. En effet, cette année, la commune perçoit la dotation de solidarité rurale « cible ».

Les produits des services sont stables.

Les autres produits de gestion courante demeurent stables.

Les atténuations de charges sont basées sur un niveau moyen de reversement des assurances statutaires. Les prévisions de recettes ont été ajustées mais restent prudentes.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

La construction du restaurant scolaire a débuté en 2023 et va se finaliser cette année.

Le programme de travaux des prochaines années porte sur des projets structurants d'une part, et sur l'entretien des bâtiments d'autre part. Une part importante est consacrée à la voirie.

Cote part restante des travaux financés par le Syndicat départemental de l'énergie atteignent 5 000 € et concernent l'aménagement de plusieurs voies de la commune.

Le capital de la dette remboursé s'élèvera à 63 846 €.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les principales recettes proviennent de l'excédent de la section de fonctionnement 613 115,70 €. Le report de la section d'investissement atteint 352 252,03 €.

L'excédent de la section de fonctionnement, l'autofinancement prévisionnel, le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et la taxe d'aménagement qui forment les ressources propres de la collectivité, s'élèvent à 1 026 843,73 €.

Le montant des subventions notifiées s'élève à 479 362,00 €.

5. ANALYSE DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû s'élève à 521 320,14 €, soit une dette par foyer fiscal d'environ 744,44 €. La durée d'extinction de la dette, si la commune consacrait l'intégralité de son autofinancement au remboursement du capital, atteint 3,5 années.

CONCLUSION

Le budget prévisionnel de l'année 2025 reflète une volonté de poursuivre la gestion rigoureuse et responsable engagée depuis quelques années, afin d'optimiser nos moyens financiers, poursuivre nos investissements en maîtrisant les augmentations des impôts.

Fait à Vasselay, le 16 avril 2025

Le Maire,



Jean-Luc LÉGER

